

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 03 avril 2023

Délibération N°4 du 03 avril 2023

Date de convocation : 28.03.23
Etaient présents : (18)

Michel Ménager, Christine Delcroix, Carole Dufils, Philippe Gautrot, Dominique Paul, Serge Planchon, Adjoint, Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Anne-Lise Grippon, Patrick Jouen, Julien Ménard, Céline Obin, Véronique Obin, Isabelle Poulain, Gérard Sadé, Guy Sénécal, Rachida Slamani, Arlette Vivet.

Nombre d'élus :
En exercice : 23
Présents : 18
Votants : 22

Etaient Excusés : (5)

Maryline Fournier ayant donné délégation à Philippe Gautrot, Pascal Ancelot ayant donné délégation à Christine Delcroix, Agnès Corruble ayant donné délégation à Isabelle Poulain, Mickael Lefebvre, Isabelle Normand ayant donné délégation à Michel Ménager.

Secrétaire de séance : Emmanuelle Duplessis Yaha

Budget communal Affectation du résultat

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Philippe Gautrot, Adjoint au Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2021	Virement à la section d'investiss ement	Résultat de l'exercice 2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
	-300 524,02€		273 205,98€	D : 169 909,32 €		- 93 839, 65 €

Investissement				R : 103 387,71€	- 66 521,61€	
Fonctionnement	301 888,86 €	301 888,86 €	150 984,08 €			150 984,08 €

L'excédent cumulé de la section de fonctionnement s'élève à 150 984,08 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter, par 18 voix pour et 3 abstentions, le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	150 984,08 €
Affectation obligatoire :	93 839,65 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)	0€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	57 144,43 €
Total affecté au C/1068 :	93 839,65 € €

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

